

REPONSES AU QUESTIONNAIRE 2P2R

Question 1

Partagez-vous notre position volontariste pour développer les mobilités actives ?

Castanet en Action a comme objectif de mettre en œuvre une politique volontaire vis à vis des mobilités douces, mais cette politique ne peut pas être décorrélée des finances de la municipalité.

Chaque réponse positive à votre questionnaire, a pour la plus part des cas un coût financier et sans étude préalable (donc sans coût prévisible), nous ne pouvons pas affirmer que nous répondrons positivement à toutes les réponses. Néanmoins, dans l'optique de satisfaire les citoyens et d'améliorer le « vivre en ensemble » dans le domaine public, Castanet en Action s'efforcera d'y répondre favorablement avec votre aide et votre expertise et en consultant la population.

L'association 2p2r Castanet propose une collaboration et une consultation régulières avec l'équipe municipale pour garantir que les aménagements prennent en compte le point de vue des usagers. Les objectifs de cette collaboration sont de :

- Travailler ensemble sur une stratégie de développement des mobilités actives, notamment dans le cadre des comités participatifs.
- Renforcer le travail tactique avec la mairie, à condition qu'elle partage dès le départ les plans des travaux d'aménagement et le calendrier des travaux.
- Être consulté sur tout projet d'aménagement de la voirie qui a un impact sur les piétons et les cyclistes.
- Résoudre rapidement les problèmes remontés du terrain.

Question 2

Vous engagez vous à consulter 2p2r Castanet pour tout projet d'aménagement de la voirie qui impacte les piétons et les cyclistes? Quels moyens de consultation pensez-vous mettre en place (réunions mensuelles, rencontres sur le terrain, partage avec des outils numériques, lien direct avec un responsable des mobilités ...)

Relation avec les citoyens

Démocratie participative

Des instances ont été mises en place pendant la mandature qui se termine : CEM, CCM, etc.

Castanet en Action proposera une consultation auprès des citoyens (groupes de projet) et des associations (comme 2P2R) concernées pour toute action d'envergure concernant la voirie, que ce soit pour les piétons, les cyclistes, les PMR's et les engins motorisés.

Il existe aujourd'hui, un Comité Castanéen des Mobilités, nous envisageons de créer plutôt à l'image du CODEV du Sicoval, une instance qui pourrait s'appeler le CODE-C (Comité de la Démocratie et de la Citoyenneté). Cette instance pourrait bien sûr couvrir l'aménagement de la voirie et d'autres thématiques.

Le CODE-C sorte de « sentinelle citoyenne de la démocratie locale », organisme interlocuteur des élus pour la mise en œuvre de la démocratie dans la ville ; avec une structure de membres volontaires bénévoles et désignés selon un processus mis en place par le Conseil Municipal, et avec des moyens de communication et de réunions assurés par le CM, qui fonctionne sur « saisines » du CM ou « auto saisines », ciblant les actions de concertation, de participation citoyenne, et d'alertes aux déviations à la démocratie et à la citoyenneté.

Question 3

Continuerez vous à travailler le sujet de la mobilité avec les citoyens et les associations via le Comité Castanéen des Mobilités ou une structure équivalente ? Selon quelles modalités ? A quelle fréquence prévoyez vous de le réunir ? Comment comptez vous informer les Castanéens sur les décisions prises et leur suivi ?

Incitation

Si l'amélioration des aménagements est une condition indispensable pour atteindre un report vers les mobilités actives, il doit s'accompagner d'un effort de promotion et d'incitation au passage à la marche et au vélo.

Notre association agit dans ce sens tout au long de l'année avec des événements comme la vélorution, notre présence à la fête aux parcs, des ateliers pour apprendre à entretenir son vélo, des opérations AYAV devant les écoles et le collège.

Traditionnellement, ces actions sont menées avec le soutien de la mairie pour la logistique et la communication.

Voir réponse question 2.

Si le CODE-C se met en place, nous prévoyons des réunions avec des citoyens volontaires, des élus, des membres d'associations et d'entreprises. (fonction des besoins et des projets)

Les citoyens seront informés via le site internet de la mairie ou un site dédié (à fabriquer), une publication sera créée par les membres du CODE-C et un suivi des actions réalisées sera communiqué par l' élu en charge de ces dossiers.

Question 4

Quel budget allez-vous consacrer aux mesures favorisant l'apprentissage / la mise en œuvre de la pratique du vélo pour les néo-cyclistes (prêt de vélo courte durée, cours de remise en selle, actions de prévention sécurité routière) ?

Dans le cadre des activités proposées par Castagora, nous envisageons des ateliers (code de la route, apprentissage vélo, remise en selle...).

Des vélos (prêts) seront mis à disposition dans les écoles.

Formation des services

Des aménagements mobilités de qualité nécessitent une maîtrise et un savoir-faire des agents des services techniques. Le CEREMA propose des formations et fournit une documentation précise sur ces sujets.

Les responsables des services concernés sont ou seront formés. (via le CEREMA)

Question 5

Quel plan de formation envisagez-vous pour les agents et les élus ? Allez-vous les inciter à pratiquer le vélo dans le cadre de leurs activités ?

Castanet en Action analysera les formations effectuées dans le précédent mandat et en organiserons d'autres, si nécessaire.

Question 6

Le CEREMA donne des recommandations sur les aménagements. Vous engagez-vous à respecter ces recommandations et sinon, à expliquer pourquoi vous ne le faites pas ?

Un.e élu.e sera en charge des mobilités, il.elle aura une feuille de route. Il prendra bien évidemment en compte les recommandations du CEREMA.

Partages avec d'autres acteurs

Question Envisagez-vous de coopérer avec les communes voisines, en particulier celles qui sont aussi au Sicoval, pour harmoniser les aménagements mis en place ?

Question 7

Envisagez-vous de favoriser une démarche de labellisation d'entreprise Pro-Vélo, comme la ville de Nailloux et le CNES pour la commune et/ou le CCAS ?

Pourquoi pas, il faut voir le coût de la labellisation, mais répondre au critère est envisageable.

Question 8

Envisagez vous d'adhérer à une association de collectivités autour de mobilités actives comme le réseau Vélo et Marche pour partager votre retour d'expérience et d'accéder à un savoir faire sur les mobilités actives ?

Probablement pas, la compétence mobilité est au Sicoval. On peut s'appuyer sur ses services qui doivent être compétents en la matière.

Modalités de mise en œuvre des actions communales

Urbanisme tactique

Des aménagements tactiques réalisés, notamment pendant la période du COVID, ont permis des avancées significatives en offrant la possibilité de tester des solutions à moindre coût avant de les pérenniser.

Nous souhaitons développer l'urbanisme tactique à Castanet avec des rues fermées aux automobiles devant les écoles aux horaires d'ouverture (dispositif "rue scolaire" à Cugnaux ou à Toulouse).

Afin de réaliser des aménagements « tactiques », il faut une concertation forte entre les citoyens et la collectivité. Chaque aménagement doit être réfléchi en concertation.

Prenons votre exemple : Rue scolaire

- Quid du stationnement ?
- de l'accompagnement des enfants vers l'école (autonomie des enfants, (maternelle et élémentaire pas les mêmes enjeux))
- sous la responsabilités des parents, des enseignants, de la collectivité,
- Quid de la liberté de déplacement des riverains des écoles.

Nous proposons d'y réfléchir au cas par cas via le CODE-C

Question 9

Quels sont les 2 premiers aménagements tactiques que vous vous engagez à mettre en place durant les 6 premiers mois après l'élection ?

Réévaluer la circulation (fermée ou non) devant Danton Cazelles

Pour les piétons

Le respect des normes légales est un prérequis pour favoriser la marche (trottoir, passage piéton, arrêt de bus...).

Plans piétons

Actuellement, le Sicoval participe à l'élaboration du Schéma Directeur d'Agglomération Piéton sous l'égide de Tisséo Collectivités qui est l'autorité organisatrice des mobilités sur l'agglomération Toulousaine.

Ce document aura des impacts sur la mobilité piétonne à Castanet.

Question 10

Serez-vous un observateur attentif et force de proposition auprès du Sicoval dans l'élaboration de ce document ?

Oui

Le PAVE est le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.

Il est obligatoire depuis 2019 pour les communes de plus de 1000 habitants, relancé par le gouvernement en 2024 (Référence).

Question 11

Est-ce que vous allez rédiger un PAVE complet pour répondre au cadre légal, avec une obligation de résultat ?

Voir si il existe déjà un plan, si non , on s'y emploiera

Question 12

Est-ce que vous pensez faire participer les citoyens à son élaboration ?

Nous ferons participer les citoyens et associations, via le CODE-C (Conseil pour la Démocratie et la Citoyenneté) sur les mobilités

Nos propositions pour ces plans

- Mettre les grands axes en accessibilité à 100%
- Mettre en accessibilité les abords de tous les établissements scolaires
- Réaliser des rues scolaires pour toutes les écoles
- Initier un service communal de Pédibus
- Rendre plus piéton le cœur de ville
- Verbaliser le stationnement illicite sur trottoirs et sur les voies cyclables, y compris des 2RM
- Vérifier la conformité des chantiers vis-à-vis des piétons et cyclistes
- Mettre en place une journée sans voiture annuelle dans le centre ville
- Interdire la présence de container sur les trottoirs entraînant le non respect du cheminement sans obstacle de 1m40 par arrêté
- Matérialiser un emplacement de container sur la chaussée ou les enfouir
- Répertoire les panneaux publicitaires non conformes (entraînant le non respect du cheminement sans obstacle de 1m40) et les enlever dans les trois mois suivant le début du mandat.
- Répertoire et corriger tout autre mobilier non conforme

- Remplacer les potelets non conformes sur trottoirs par des balisettes sur chaussée
- Ajouter du mobilier urbain de repos afin que tout point de la ville soit à moins de 400m d'un banc ou autre.
- Ajouter des points d'eau
- Supprimer les feux quand cela favorise le piéton
- Ajouter des feux à déclenchement immédiat comme devant la MJC et Avenue du Lauragais (près de l'arrêt bus Chemin du Carrelet).
- transformer l'allée Alboraya qui traverse le parc des Fontanelles et permet de relier le lac en aire piétonne. Ceci pour rendre aux piétons le rôle d'usagers principaux : l'utilisation de panneaux "interdit aux véhicules motorisés" impose théoriquement aux piétons de circuler à droite en file indienne y compris les enfants.

Vos propositions sont intéressantes et ont le mérite de nous éclairer sur les différents problèmes à régler pour mettre en œuvre une politique volontariste pour améliorer l'accessibilité à la voirie.

Nous proposons de travailler avec 2P2r pour que nous puissions nous approcher de l'accessibilité à 100 % (avec toujours le pré-requis financier évoqué en préambule). Un ou plusieurs interlocuteurs pourraient être mis à disposition pour répondre à ces problématiques. (Un.e citoyen.ne et/ou un.e employé.e municipal.e, un.e élu.e)

Nous n'oublierons pas les engins à moteurs dans le partage des axes de circulation. Le recours à des spécialistes de la circulation sera nécessaire pour éviter que les décisions d'accessibilité ne rende la circulation inacceptable.

Pour les cyclistes

Question 13

Serez-vous un observateur attentif et force de proposition auprès des collectivités maîtres d'ouvrage du REV2 de Toulouse et sa connexion avec le REV1 (, avec une qualité $\geq$ minimum défini par le guide des aménagements de Tisseo Collectivités en respectant les piétons.

Envisagez vous des réflexions et des actions conjointes avec les autres communes impactées ?

Plan vélo

Le Réseau Express Velo (REV) est de la responsabilité de plusieurs acteurs.

- Coordinateur du projet : TISSEO
- Réalisation : Toulouse Métropole et Conseil Départemental Haute-Garonne

La mairie de Castanet-Tolosan a très peu de pouvoir dans la réalisation du REV (REV2 en ce qui nous concerne), mais dans l'objectif de répondre aux 4 critères essentiels d'un REV, à savoir :

- La **sécurité** (priorité aux cyclistes, piste éclairée et entretenue...)
- La **lisibilité** (cartographie des voies cyclables, indication de la distance et du temps de parcours...)
- La **continuité** (absence d'obstacle sur la piste, faibles dénivelés...)
- Le **confort** et l'**attractivité** (itinéraires directs, services associés, intermodalité...)

Dans cet optique, nous serons un observateur attentif à la réalisation du REV, voir proactif, dans le cadre d'une participation constructive avec le SICOVAL (Communauté des Mobilités Actives) et les autres participants.

Question 14

Pensez-vous élaborer un plan vélo sur la commune de Castanet ? comment voyez vous l'articulation avec celui du Sicoval ?

Oui

Nos propositions pour ce plan

- Adopter des mesures d'accompagnement de la pratique du vélo
 - Proposer des ateliers/formations sur les sujets liés à la pratique du vélo.
 - Par ex : - Atelier : Quoi de neuf sur le 'Code de la Route'
 - Atelier : Apprentissage à la pratique du vélo (enfants/parents) Remise en selle
- Introduire le service VeloToulouse : des stations à Castanet

A l'image de Ramonville (6) et Labège (4), il est peut être envisageable d'installer une ou plusieurs stations Velo Toulouse.

Le coût est important et l'utilisation de ces vélos est aujourd'hui inconnue. Etude à prévoir, lorsque la ligne C de Tisseo sera opérationnelle et la liaison Castanet/Labège sera définie.

- Doter 100% des feux de panneaux M12 (*) deux directions par défaut (droite et en face)

Oui (budget)

- Améliorer le stationnement vélo notamment avec des abris couverts,

Installer des abris vélos clos et sécurisés, pour l'ensemble des usagers et pourquoi pas pour les résidents en appartements ne bénéficiant pas de garages vélos. (Etude d'impact des besoins pour les usagers et pour les résidents.)

- Réaliser un plan de circulation offrant une continuité cyclable

Plan de circulation cyclable, et plan circulation vélo scolaire (entre chaque école) (circuit de Velorution imaginé par 2P2R, à améliorer)

- Améliorer la signalisation sur les rues à double sens cyclable.

Oui, mais ne soyons pas dogmatique, certaines rues à double sens sont dangereuses et une réflexion doit-être portée pour résoudre ce problème.

- Marquer systématiquement le régime de priorité entre automobilistes, transport en commun, cyclistes et piétons (le principe PICTA)

Oui

- Mieux entretenir le réseau existant

Au même titre qu'un plan de réfection des trottoirs sur la durée de la prochaine mandature, nous nous engageons à entretenir le réseau existant (en adéquation avec le budget)

- Avertir le SICOVAL en cas de dégradation du SDCA (Schéma Directeur Cyclable Agglomération) et suivre les actions du SICOVAL pour y remédier

Oui

- Respecter le cahier des recommandations de Tisseo collectivités 2024 pour les aménagements cyclables qualitatifs

Oui

- Les élus doivent avoir la connaissance de la loi LOM

Présentation à prévoir aux élu.e.s

Pour les automobilistes

La zone 30 est en place à Castanet depuis septembre 2024.

Question 15

Est ce qu'à votre avis, les aménagements correspondant à la Zone 30 améliorent l'apaisement de la circulation en favorisant la cohabitation des mobilités actives (piétons et cyclistes) avec les mobilités motorisées (dans toute la zone et 24h/24h) ? Si oui, quels sont les éléments qui permettent de l'affirmer ? Si non quelles sont les améliorations possibles ?

A Castanet en Action, nous pensons que la limitation à 30 permet une meilleure sécurité, meilleur fluidité pour les cyclistes et piétons, par contre, il n'était sans doute pas nécessaire de la généraliser à l'ensemble de la commune. Nous envisageons de revoir cela, en particulier pour les entrées de la commune et la zone de Vic. (à étudier)

Actions sur les problèmes remontés du terrain

Un point central de contact (site, mail, application mairie...) sera nécessaire pour accueillir les remontées (voir CODE-C)

Nos sources sont nos articles et le baromètre vélo 2025 de la FUB :CVCB 113

C'est de loin la zone où les usagers ont fait remonter le plus de problèmes pour la pratique du vélo, comme le montre le baromètre vélo 2025 de la FUB.

Réalisé en 2020 — cela partait d'une bonne intention — cet aménagement d'une circulation sur la RD813 très fréquentée avec une voie centrale banalisée s'est avéré être un échec. Nous avons rappelé de nombreuses fois dans nos articles et notre communication sa dangerosité.

Nous proposons de supprimer cet aménagement inadapté et de réaliser une véritable continuité cyclable, en supprimant les stationnements dans la partie centrale.

Question 16

Quelle est votre position ?

Effectivement la voie centrale banalisée est un échec, (cyclistes et chauffeurs mécontents), nous proposons de la supprimer et sans doute de mettre en place une signalétique particulière afin de prévenir les utilisateurs.

La suppression de places de parking, n'est pas envisageable pour le moment, tant qu'une offre de stationnement alternative n'existe pas.

Rond-point Verte prairie

Réalisé en 2023, l'aménagement avec un anneau vert sur ce carrefour est finalement très peu utilisé par les cyclistes. Nous avons expliqué les problèmes qu'il soulève

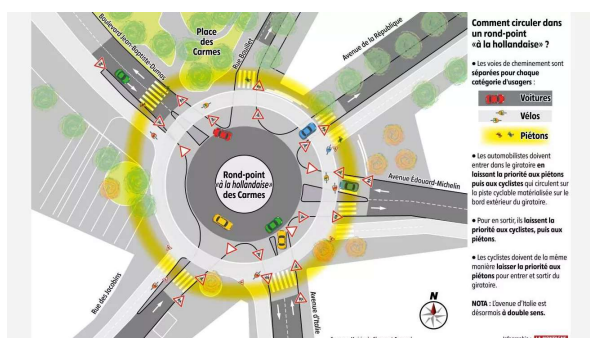
Question 17

Quelle est votre position ?

L'idéal serait de proposer un rond point dit « à l'hollandaise », avec priorité au cyclistes.
Mais ce type d'aménagement est-il adapté au flux ?

Ce qu'il faut comprendre, c'est que sur ces ronds-points à la hollandaise, la priorité est donnée à l'entrée comme à la sortie aux vélos (ainsi qu'aux piétons). Il n'y a pas un mais deux cédez-le-passage, d'abord pour les piétons, puis pour les vélos. Les voitures, une fois qu'elles ont franchi ceux deux intersections, peuvent circuler au cœur du rond-point de manière classique.

Pour le rond point de Verte Prairie, une étude technique et financière peut être envisagée.



Carrefour RD79/113

Rien n'a été fait sur ce carrefour à l'entrée de la ville en venant de Péchabou (par la RD813) ou Escalquens (par la RD79). Nous avons fait une proposition d'aménagement qui n'a pas été retenue.

Question 18

Quelle est votre position ?

Récupérez l'étude 2P2R et étudiez sa faisabilité et son coût en lien avec le Sicoval, CD31 et Tisséo

Carrefour RD813/ avenue des peupliers

Des travaux ont été réalisés fin 2025. Nous avons publié un article sur cette réalisation. Nous avons 2 propositions pour l'améliorer :

- ❖. l'utilisation d'un cédez le passage pour l'arrivée de la piste cyclable avec toutes les autres voies équipées d'un feu n'est pas conforme. Nous proposons le remplacement du cédez le passage par un feu.
- ❖. le feu piéton — et donc le cycle pour la traversée de l'avenue des peupliers au niveau de ce carrefour — passe au vert uniquement sur un appui dont la prise en compte est assez longue. De plus, il demande au cycliste de redevenir piéton pour l'appui. Nous proposons l'ajout d'un bouton d'appui au niveau de la traversée cyclable et une prise en compte plus rapide.

Question 19

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Oui sur le principe, étude financière à faire

Carrefour de l'entrée en venant de Labège

Nous proposons de faire un cheminement sécurisé pour les piétons entre les 2 grands magasins de cette zone commerciale. Nous proposons de remettre à 50 la limite de vitesse sur la portion entre ce rond-point et le canal du Midi.

Question 20

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Oui, pour un cheminement sécurisé pour les piétons, cyclistes et PMR, au même titre que le passage entre la rue Castel Veilh et Raymond Poincaré et au bout de l'avenue des Mares. (normalement accepté 10/2025 par la municipalité actuelle pour ces deux derniers points (budget participatif)

Centre ancien

Des travaux ont été réalisés rue de Broc fin 2025. Nous avons publié cet article dans lequel nous proposons des améliorations.

Question 21

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Oui, à réétudier en détail

Avenue du Dr Delherm

Revoir l'éclairage installé au sol qui éblouit les cyclistes.
Supprimer les "céder de passage" sur la piste cyclable vers la piscine.

Question 22

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Oui, à réétudier en détail

Pour finir

Les objectifs que nous proposons

Des villes comme Amsterdam ou Copenhague atteignent jusqu'à 35% des déplacements à vélo.
Concernant la marche, de grandes villes affichent des parts allant parfois jusqu'à 50%. Voici l'existant selon l'enquête EMC2 de Tisseo publiée en 2024.

Voici les objectifs que nous proposons pour 2035, Castanet-Tolosan étant une ville de la 2e couronne :

Secteur Castanet-Tolosan (No 209)	2023	objectifs 2035
part modale marche	35%	45%
par modale vélo	2%	10%

Question 23

Etes-vous d'accord avec ces objectifs ? si non quels sont les objectifs que vous proposez ?

La question est de savoir comment faire pour atteindre ces objectifs ?

Nous pouvons étudier les moyens nécessaires pour les atteindre.

Votre conclusion

Question 24

Qu'avez-vous pensé de ce questionnaire, avez-vous un mot à ajouter ?

Ce questionnaire, permet de connaître ou tout au moins d'approfondir les différentes problématiques pour la mise en œuvre d'un plan ambitieux pour les parts modales piétons et cyclistes et ainsi d'éviter les erreurs. Toutefois, nous pensons que nous ne devons faire en sorte d'apaiser les tensions entre tous les utilisateurs de l'espace publique. C'est pourquoi, nous essaierons de prendre en considération tous les l'avis de tous ces utilisateurs, afin de satisfaire le maximum de citoyens.

Nous envisageons via le CODE-C, en amont de tous projets initiés par la mairie ou via des souhaits de citoyens et associations, de lancer des concertations, d'étudier chaque cas, d'en faire un suivi et d'en évaluer la réalisation.